



Jargeau Aabyse Club

Siège social : 2 Chemin du paradis - 45150 Jargeau
Contact : 06.68.92.40.99 (Bruno Garros, président)
jargeauplongee@outlook.com
Numéro d'affiliation : 27 45 07 16
N° Agrément DRDJS : 45-09-012-S

Photo

Cadre réservé au club

N° chèque + mois	
Somme :	
Banque :	
Date du certificat :	
N° licence :	

Clôture des dossiers d'inscriptions **le jeudi 25 septembre 2025**

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

NOM : _____ PRENOM : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Adresse : _____ Profession : _____
Localité : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ E-Mail : _____
Allergies : ☐ non ☐ oui ; préciser : _____

INSCRIPTION

☐ Nage avec palmes ☐ Plongée ☐ Apnée

INFORMATIONS PLONGEURS

Niveau actuel : ____ Date d'obtention du niveau actuel : _____
Autres formation obtenue : - _____ Date d'obtention : _____

Formation technique souhaitée :

- ☐ N1 (PE20)
- ☐ N2 (PA20, PE40)
- ☐ N3 (PA 60)
- ☐ N4 (guide de palanquée)
- ☐ Initiateur E1 ou E2
- ☐ Inscription dans le groupe LOISIRS

Formations complémentaires souhaitées :

- ☐ RIFA plongée
- ☐ RIFA plongée recyclage
- ☐ NITROX
- ☐ NITROX confirmé

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : _____ PRENOM : _____ Lien de parenté : _____

Téléphone : _____

Je soussigné(e) _____, autorise le Jargeau Aabyse Club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____ Signature : _____

COTISATIONS

Prestations		Tarifs	Coche ce que tu souhaites et calcul ce que tu dois
Cotisations	Cotisation plongeur tout niveau	170 €	
	Cotisation apnée	150 €	
	Cotisation nageur avec palmes	130 €	
	Licence seule	50 €	
Options Assurances	Assurance Loisir 1	24,20 €	
	Assurance Loisir 2	28,85 €	
	Assurance Loisir 3	49,45 €	
	Piscine	13,40 €	
	Assurance Loisir 1 TOP	46,35 €	
	Assurance Loisir 2 TOP	57,70 €	
	Assurance Loisir 3 TOP	95,80 €	
Réductions	Réduction Famille	-10 €	
	YESP'S ANCV	-20 €	
RESTE à PAYER			

NB : Le prix comprend : l'accès à la piscine, les cours en salle, la licence (50€), l'assurance en RC

NB : Les plongées en milieu naturel, les frais de déplacements et repas, ne sont pas compris dans la cotisation.

TOTAL DE LA COTISATION + OPTIONS : _ _ _ _ _ €

Détails Assurances :

- ✓ La licence fédérale comprend une assurance en responsabilité civile. Cette assurance est valable du 15 septembre de l'année en cours, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante (N+1).
- ✓ **L'assurance complémentaire n'est pas obligatoire mais fortement recommandée** (vérifier sa couverture). Les assurances complémentaires proposées par notre fédération FFEISSM (en lien avec le cabinet LAFONT) sont les suivantes (détail sur le site du cabinet LAFONT) :
 - Pour les compétitions de nage en milieu naturel, la catégorie « Loisir 1 » est requise.
 - Pour les séjours de plongée à l'étranger, il est vivement conseillé de souscrire à l'assurance « Loisir TOP ».
 - « Loisir 1 » : 24,20 € « Loisir 2 » : 28,85 € « Loisir 3 » : 49,45 € « Piscine » : 13,40 €
 - « Loisir 1 TOP » : 46,35 € « Loisir 2 TOP » : 57,70 € « Loisir 3 TOP » : 95,80 €

DROIT À L'IMAGE

J'autorise le **Jargeau Abysse Club** à diffuser les photographies faites lors des diverses manifestations organisées par le club, sur lesquelles je figure de les mettre en ligne et/ ou à les faire paraître dans les journaux.

De mon côté, **je m'engage à ne pas diffuser sur les réseaux sociaux** des photos où apparaîtraient des personnes du club **sans leur autorisation**. Ceci afin de respecter le droit à l'image de chaque adhérent.

Fait à _____, le ____/____/____ Signature :

☐ Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur disponible sur le site du club.

☐ Je certifie que toutes les informations de la fiche sont exactes et reconnais avoir pris connaissance des règles d'organisation et d'information du club.

☐ Je reconnais désengager la responsabilité du président de l'association en cas de non-respect des consignes et procédures établies par le Jargeau Abysse Club (dans et hors du club).

Fait à _____, le ____/____/____ Signature

REMISE DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

Pour que l'inscription soit valide, le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- Fiche dûment complétée et signée ;
- Certificat médical d'aptitude et de contre-indication (CACI) récent ; nouveauté : le CACI peut être délivré par tout médecin (médecin généraliste, médecin du sport, cardiologue...) ; rappel : pour toute sortie, un CACI en cours de validité sera demandé.
- Paiement de la cotisation en totalité (possibilité de paiement en plusieurs fois- remise de plusieurs chèques) ;
- Paiement de l'assurance complémentaire, le cas échéant ;

L'accès au bassin est conditionné à la remise du dossier complet en mains propres à un membre du bureau.

INFORMATIONS CLUB 2025-2026

Organisation des sorties :

Le coût des sorties est de 20 € la plongée encadrée et 18 € la plongée autonome (hors Bécon les Granits)

- ✓ Réservation d'une sortie à - 10 jours avant la date de la dite sortie (réponse sur lien « hello asso »)
- ✓ Confirmation de l'inscription par le directeur technique - 8 jours avant la sortie par mail.
- ✓ Règlement complet obligatoire (rejet d'inscription) au plus tard - 8 jours avant la sortie.

Toute demande ou tout règlement en dehors des dates identifiées, ne donnera aucun droit à la sortie.

Toute plongée annulée pour quelques motifs que ce soit, ne donnera pas de droit au remboursement.

Le club se réserve le droit d'accepter ou non, un quelconque remboursement et d'appliquer des pénalités organisationnelles. La décision incombe au président et au directeur technique du club.

Organisation des règlements :

Les règlements au sein du **JARGEAU ABYSSE CLUB** sont acceptés sous formes :

1. Virement bancaire : intitulé type = Nom, Prénom, lieu de la sortie, date de la sortie.
2. Chèque à l'ordre du Jargeau Abysse Club
3. Espèces (étant association loi 1910, nous sommes contrôlés sur la remise d'espèces).

L'adhésion est acceptée en plusieurs règlements au besoin, sur accord préalable du trésorier.

Le premier règlement concernant l'adhésion sera obligatoirement de 50 € minimum.

Les sorties seront réglées en une seule fois.

Organisation matériel :

Le club dispose de l'ensemble du matériel pour assurer les sorties, ainsi que le matériel pour la pratique et le matériel pour la sécurité du plongeur.

La mise à disposition du matériel est sous la responsabilité unique de l'adhérent qui l'emprunte. A ce titre, toutes détériorations constatées à la restitution de celui-ci sera à la charge de l'emprunteur.

Le matériel ne peut être emprunté qu'auprès de l'équipe matériel, en charge de son suivi et de son entretien.

Une fiche est éditée à la prise de celui-ci et valide son état. Elle sert de contrôle qualité à la restitution du dit matériel. Aucune réclamation ne sera prise en compte après signature de la fiche entre l'emprunteur et le responsable matériel.

Le matériel est à prendre au local le jeudi précédent la sortie à la piscine, auprès de Frédéric et/ou François.

Le retour s'effectuera en mains propres au local le jeudi suivant au plus tard auprès de Frédéric et/ou François.

☐ Je reconnais et accepte l'ensemble des règles établies par le JARGEAU ABYSSE CLUB, je m'engage à avoir un comportement exemplaire et à promouvoir les valeurs de la plongée en France et de la FFESSM.

Fait à _____, le ____/____/____ Signature :

Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur disponible sur le site du club.

Je certifie que toutes les informations de cette fiche sont exactes.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature :